

Vingt-septième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

3 octobre 2025
Français
Original : anglais

Genève, 11 novembre 2025
Point 10 de l'ordre du jour provisoire
Engins explosifs improvisés (EEI)

Rapport sur les engins explosifs improvisés

Document soumis par les Coordonnateurs*, **, 1

I. Introduction

1. Le Groupe d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Convention sur certaines armes classiques) s'est réuni à Genève les 9 et 10 septembre 2025 pour examiner la question des engins explosifs improvisés (EEI), conformément aux décisions prises à la vingt-sixième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié² et à la Réunion de 2024 des Hautes Parties contractantes à la Convention³.

2. Sur la base des travaux menés par le Groupe d'experts sur cette question depuis 2009, les discussions sur les EEI ont été structurées comme suit :

- i. Un échange de vues général ;
- ii. Une table ronde sur les nouveaux types d'engins explosifs improvisés ;
- iii. Une table ronde sur les méthodes de déminage ;
- iv. Une table ronde sur la sensibilisation aux risques liés aux EEI et sur les autres méthodes de protection des civils ;
- v. Un point sur les activités menées par d'autres entités pour lutter contre la menace que représentent les EEI ;
- vi. Une table ronde sur les mesures prises aux niveaux national et régional.

3. Conformément à la décision prise à la vingt et unième Conférence annuelle de « reconnaître l'importance qu'il y a à permettre aux hommes et aux femmes de participer de manière équilibrée aux travaux du Groupe d'experts afin d'aider celui-ci à lutter contre la menace que représentent les EEI »⁴, les Coordonnateurs et l'Unité d'appui à l'application de

* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

** La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ Colonel Philippe Lejeune (France) et Angel Horna (Pérou).

² CCW/AP.II/CONF.26/5, par. 19 et 20.

³ CCW/MSP/2024/7, par. 27 b).

⁴ CCW/AP.II/CONF.23/6, par. 34 g).



la Convention sur certaines armes classiques se sont attachés à assurer un tel équilibre dans la composition des tables rondes. Grâce à ces efforts, les femmes représentaient plus de 30 % des participants aux tables rondes.

II. Déroulement de la réunion (9 et 10 septembre 2025)

A. Échange de vues général

4. Les représentants des États ont souligné que les engins explosifs, notamment les EEI, les pièges et les engins non explosés continuaient de poser des problèmes sur le plan humanitaire. Ils ont fortement encouragé les Hautes Parties contractantes à poursuivre le dialogue au sein du Groupe d'experts afin de favoriser l'adoption de solutions pratiques et de renforcer l'application du Protocole, assurant sa pertinence face à l'évolution des menaces pesant sur la paix, la sécurité et la protection des civils dans le monde.

5. Les Coordonnateurs pour les EEI ont insisté sur la menace multidimensionnelle que représentent ces engins, en particulier dans les zones urbaines où les civils font face à des risques disproportionnés. Des délégations ont souligné que la sophistication et la prolifération croissantes des EEI – qui sont souvent utilisés par des acteurs non étatiques et liés à la criminalité organisée – appelaient, à l'échelle mondiale, des mesures globales fondées sur une volonté politique et une coopération internationale fortes. La plupart des délégations ont mis l'accent sur l'importance du Protocole II modifié, faisant observer que cet instrument international, le seul portant expressément sur les EEI, jouait un rôle particulier pour ce qui était de réglementer l'emploi de ces engins et d'atténuer les dommages causés aux civils.

6. Des délégations ont souligné qu'il importait de favoriser la transparence au moyen de rapports annuels des Hautes Parties contractantes, et ont demandé, pour garantir la mise en œuvre effective du Protocole II modifié, que l'on poursuive la coopération dans un cadre international. Elles ont insisté sur la nécessité de faire des efforts réguliers et soutenus pour que toutes les Hautes Parties contractantes appliquent pleinement les dispositions du Protocole et s'y conforment.

7. Des délégations ont présenté des exemples de mesures prises par leur pays pour lutter contre les menaces que représentent les EEI, y compris la mise en place de stratégies de lutte. Elles ont mis en avant diverses activités importantes telles que l'intégration des dispositions du Protocole dans les règlements militaires nationaux et le renforcement de la sensibilisation aux risques au moyen, notamment, d'actions de communication menées auprès des populations vulnérables telles que les enfants.

B. Échange d'informations

1. Menace que représentent les engins explosifs improvisés et les nouveaux types d'engins explosifs improvisés

8. Des intervenants d'Action on Armed Violence, de l'Argentine et du Service de la lutte antimines de l'ONU ont fait le point sur les conséquences humanitaires des EEI et ont donné un aperçu des problèmes posés par les nouveaux types d'EEI.

9. L'intervenante d'Action on Armed Violence a présenté une analyse des tendances et des caractéristiques des effets que les EEI avaient à l'échelle mondiale sur les civils. Action on Armed Violence gère l'*Explosive Violence Monitor*, un ensemble de données élaboré à partir d'informations diffusées par des médias de langue anglaise, qui recense les cas de violences causées par des armes explosives et les pertes humaines qu'elles entraînent. Au cours de la dernière décennie, les EEI ont été à l'origine de 23 % de l'ensemble des violences de ce type et ont causé 30 % des pertes civiles dans le monde, dont 92 % ont eu lieu dans des zones densément peuplées. L'intervenante a souligné que les acteurs non étatiques étaient responsables de la plupart des dommages causés aux civils par les engins explosifs improvisés, l'Iraq, la Syrie et l'Afghanistan étant les États les plus touchés. Pour éliminer cette menace, plusieurs obstacles majeurs devaient être surmontés : l'accessibilité des matériaux, la nature décentralisée de la fabrication, les contraintes du suivi à l'échelle

mondiale des cas de violence liés aux EEI et les difficultés liées à l'identification de leurs auteurs. L'intervenante a souligné que, bien que l'emploi de ces engins diminue, les dommages causés aux civils restaient graves, la menace provenant essentiellement d'acteurs non étatiques, en particulier dans les conflits armés non internationaux. Elle a conclu son intervention en réclamant une coopération internationale plus étroite, une cartographie plus précise des menaces et un renforcement des cadres de protection des civils.

10. L'intervenant de l'Argentine a axé son intervention sur la nature évolutive des EEI, soulignant que ces armes autrefois rudimentaires utilisaient désormais des techniques de pointe. Il a insisté sur les risques émergents liés à l'intelligence artificielle, à la robotique et à l'impression 3D, lesquels compliquaient la détection des cas d'emploi d'EEI et l'attribution de leur origine. Il a souligné qu'il importait, pour anticiper les menaces, de mener une analyse sociologique, d'encourager la coopération régionale et de favoriser l'échange des données de renseignement. En participant à des opérations telles que Claymore et Watchmaker, menées à l'initiative d'INTERPOL, l'Argentine montrait son attachement à la sécurité régionale et à la collaboration internationale.

11. L'intervenant du Service de la lutte antimines de l'ONU a fait le point sur les tendances émergentes en matière de conception, de fabrication et de déploiement d'EEI, mettant en avant l'adaptation des drones à fibre optique, des modules d'intelligence artificielle prêts à l'emploi et des technologies grand public modifiées telles que les *hoverboards*. De telles innovations facilitaient la fabrication et le déploiement d'EEI, et compliquaient leur détection, faisant peser un risque croissant sur les civils, les acteurs humanitaires et les forces de sécurité. La diffusion aux réseaux criminels des tactiques liées aux EEI, en particulier dans les zones urbaines, était une source de préoccupation croissante. L'intervenant a souligné la nécessité de mettre en place une coopération internationale et une réglementation proactive afin d'éviter une nouvelle escalade, et de recourir aux outils et aux formations de l'ONU pour faire face à l'évolution des menaces et renforcer durablement les capacités de lutte contre les EEI. Il a souligné que la fusion entre les technologies commerciales et les tactiques improvisées rendaient les contre-mesures traditionnelles obsolètes, obligeant les États Membres à adapter leurs normes et standards techniques en conséquence.

12. Les délégations ont été invitées à échanger leurs points de vue et à mettre en commun leurs données d'expérience en matière de lutte contre les menaces que représentent les EEI. Elles se sont dites préoccupées par la sophistication et la diversité croissantes de ces engins, notamment ceux équipés de capteurs photoélectriques, de lanceurs d'explosifs liquides et de munitions modifiées. Plusieurs intervenants ont indiqué que l'intégration de technologies émergentes telles que la fibre optique, l'intelligence artificielle et le détournement d'appareils grand public de leur usage habituel compliquait la détection des cas d'emploi d'EEI et les mesures prises en réaction. Des intervenants ont fait remarquer que les restes explosifs de guerre, notamment les munitions non explosées ou abandonnées, étaient souvent détournés de leur usage par des acteurs non étatiques qui s'en servaient pour fabriquer des EEI, d'où l'importance de mettre en place une stratégie d'enlèvement des restes explosifs de guerre efficace pour éviter que ces restes explosifs ne soient utilisés à mauvais escient. Des délégations se sont interrogées sur l'adéquation des cadres juridiques existants, ainsi que sur l'intérêt de disposer d'informations normalisées crédibles sur les cas d'emploi, les technologies et les mesures prises en réaction, ainsi que sur la nécessité de renforcer la coopération internationale et d'amener les auteurs à répondre de leurs actes.

13. Une délégation a rappelé les recommandations en matière de lutte contre les EEI figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Assistance à la lutte antimines »⁵, qui est actuellement soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies.

14. Les conséquences particulières que les EEI ont pour les femmes ont en outre été soulignées, suscitant des appels en faveur d'approches inclusives et multidimensionnelles qui tiennent compte des effets différenciés que ces engins ont sur les populations touchées.

⁵ « Assistance à la lutte antimines », rapport du Secrétaire général, A/80/272, 28 juillet 2025.

2. Méthodes d'enlèvement des engins explosifs improvisés, en particulier en milieu urbain

15. Des intervenants de la Fondation suisse de déminage, de la France, de l'Allemagne, de Mines Advisory Group et du Centre international de déminage humanitaire – Genève ont présenté les méthodes d'enlèvement des engins explosifs improvisés et les difficultés à surmonter.

16. L'intervenant de la Fondation suisse de déminage a axé son intervention sur l'enlèvement des EEI et sur l'innovation dans ce secteur. Il a mis l'accent sur les caractéristiques propres au déminage humanitaire, qui ne peut avoir lieu que dans un milieu permissif, se déroule souvent dans un contexte urbain et implique de réduire les risques pesant sur les civils et de rendre les terres aux populations locales, l'ensemble s'inscrivant dans le cadre d'une approche plus large de « remise à disposition des terres ». L'intervenant a également souligné la nécessité de mettre en œuvre des méthodes adaptées aux contextes humanitaires et l'importance de recourir à l'innovation, notamment à des outils à distance et à l'intelligence artificielle. Pour l'avenir, il a indiqué qu'il fallait renforcer le lien entre les sphères militaire et civile dans le domaine de l'innovation, tout en tenant compte des impératifs de l'action humanitaire, notamment en matière de coûts, de logistique et de formation.

17. L'intervenant de l'Allemagne a axé son intervention sur les problèmes techniques et l'urgence humanitaire associés à l'enlèvement des EEI en milieu urbain. Il a mis l'accent sur les particularités de ce milieu, notamment la forte densité de population dans les rues, les structures instables ou effondrées et la nature évolutive de la menace. Il a présenté sommairement le processus d'enlèvement des EEI en zone urbaine, qui commence par l'établissement d'une vision opérationnelle commune et d'un zonage, suivi de l'ouverture de couloirs de sécurité, de la dépollution bloc par bloc et, pour finir, de la remise à disposition des zones déminées et dépolluées. Il a insisté sur la nécessité d'adopter une approche intégrée qui associe les opérations d'enlèvement aux activités de sensibilisation aux risques et maintenance, à l'échelle locale, un réseau de signalement fiable. Il a souligné le rôle des technologies telles que les drones, les microdrones d'intérieur et les détecteurs à double capteur, qui permettent d'améliorer l'efficacité opérationnelle. Il a rappelé que si la technologie était un puissant multiplicateur de force, elle ne devait pas se substituer à la doctrine fondamentale et à la formation.

18. Des intervenants de la France ont fait part de leur expérience de l'utilisation d'outils numériques modernes dans la formation au déminage. S'ils ne pouvaient remplacer les exercices pratiques menés dans des contextes opérationnels simulés, ces outils présentaient en revanche de nombreux avantages sur le plan de l'apprentissage théorique, facilitant notamment l'accès aux supports pédagogiques, simplifiant les processus d'apprentissage et préservant le matériel de formation d'une grande valeur utilitaire. Les intervenants ont présenté des projets d'innovation concrets tels que la numérisation de la collection pédagogique sur les munitions du Centre de lutte contre les engins explosifs improvisés et la simulation numérique d'un environnement d'enlèvement d'engins explosifs au moyen d'outils de réalité virtuelle. Le passage au numérique de la formation au déminage se heurtait également à plusieurs obstacles, notamment la faible disponibilité des outils due à la taille restreinte du marché et l'obsolescence rapide de ces outils.

19. L'intervenant de Mines Advisory Group a fait part des enseignements tirés des opérations d'enlèvement d'EEI menées en milieu urbain en Iraq et en Syrie depuis 2014. Dans certains contextes, des équipements souples et adaptables pouvait s'avérer plus efficaces que du matériel hautement spécialisé. L'intervenant a souligné qu'il importait, pour déployer les ressources là où elles étaient le plus nécessaires, de compléter les enquêtes non techniques de base par des expertises techniques et une gestion fiable de l'information. Les stratégies de gestion des risques devaient tenir compte de la dynamique particulière de chaque conflit et de sa nature évolutive. L'intervenant a souligné que la réussite des opérations de déminage reposait sur une approche intégrée qui ne se limitait pas à l'enlèvement des EEI, mais prenait également en compte les problèmes associés tels que la gestion des débris, les questions de propriété et la reconstruction. Une coordination avec les acteurs spécialisés concernés, tels que les urbanistes, était indispensable si l'on voulait parvenir à un retour à la

normale complet. Pour l'avenir, l'intervenant a recommandé que l'on regroupe les meilleures pratiques d'enlèvement des EEI en milieu urbain dans un guide unique qui compléterait les ressources existantes, notamment les Normes internationales de la lutte antimines.

20. L'intervenante du Centre international de déminage humanitaire de Genève a souligné que les EEI entraînaient de lourdes pertes en vies humaines, étaient utilisés dans des zones géographiques de plus en plus étendues et étaient de plus en plus sophistiqués. Elle a rappelé les difficultés persistantes auxquelles se heurtait la lutte contre ces engins, notamment le faible niveau de signalement des cas d'emploi, le peu de données disponibles et la nature transnationale de la menace. Dans ce contexte, elle a indiqué qu'il fallait trouver des solutions innovantes tout en prenant acte des limites des technologies modernes, notamment dans le domaine de la détection des EEI. Une étude des détecteurs disponibles sur le marché avait montré que leur efficacité restait limitée pour ce qui était de repérer les objets enfouis ou les engins explosifs partiellement visibles, et que leur fonctionnement était souvent tributaire des conditions météorologiques. L'intervenante a fait observer que l'intelligence artificielle pouvait contribuer à surmonter ces inconvénients en améliorant la détection des emplacements ou des risques résiduels et en renforçant la gestion des données. Toutefois, des progrès importants restaient à accomplir avant que des modèles d'intelligence artificielle matures puissent être pleinement opérationnels, notamment en raison des contraintes liées à la qualité des données et de la nécessité d'éviter les biais.

21. À la suite des présentations, plusieurs délégations ont évoqué les perspectives et les problèmes associés à l'utilisation des nouvelles technologies dans le domaine du déminage et de l'enlèvement des EEI, en particulier l'intelligence artificielle. Des délégations ont souligné que, dans ce domaine, l'innovation était essentielle pour optimiser les ressources limitées et réduire les dommages causés aux civils et aux militaires pendant les opérations d'enquête et d'enlèvement. Il a été souligné que l'utilisation de nouvelles technologies ne devrait jamais compromettre la sécurité des opérateurs et devrait tenir compte de l'engagement des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié de protéger les civils en période d'hostilité. Les possibilités de formation ont également été évoquées, certaines délégations ayant fait part de l'expérience acquise par leur pays dans l'élaboration de cours pertinents, notamment en coopération avec des partenaires internationaux. La question du financement des opérations de déminage, en particulier dans les environnements urbains, a aussi été abordée.

3. Protection des civils : sensibilisation aux risques et autres méthodes

22. Des intervenants de Handicap International, du Centre international de déminage humanitaire – Genève et de l'Explosive Weapons Trauma Care Collective ont participé au débat sur l'importance cruciale de protéger les civils dans la lutte contre les EEI, soulignant que la sensibilisation aux risques et la prise en charge immédiate après une explosion étaient des aspects fondamentaux de l'atténuation des risques liés aux EEI.

23. L'intervenant de Handicap International a présenté une approche globale de la réduction de la violence armée liée aux EEI qui intégrait des programmes de sensibilisation aux risques des engins explosifs, de préparation aux conflits et de protection, de remise à disposition des terres, d'assistance aux victimes et de formation aux premiers secours à l'échelle locale. En Éthiopie, Handicap International menait, dans la région du Tigré, une action à plusieurs composantes qui combinait des opérations de sensibilisation aux risques des engins explosifs auprès de plus de 14 000 personnes, des campagnes radiophoniques et des activités de formation des coordonnateurs locaux, notamment dans les domaines de la sensibilisation et de la formation aux risques liés aux explosifs et de la fourniture à l'échelle locale des premiers secours, ainsi que diverses autres initiatives de renforcement des capacités. Près de 700 victimes avaient été orientées vers des services d'assistance et plus de 870 engins explosifs avaient été enlevés. L'intégration de la formation aux gestes de premiers secours aux campagnes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs améliorerait la résilience des populations locales et leur préparation aux situations d'urgence. L'organisation a notamment recommandé que les activités soient menées à l'échelle locale, que les messages soient adaptés au contexte local, que les campagnes de sensibilisation s'inscrivent dans des dispositifs plus larges et que l'effet de ces activités sur le comportement des populations soit

mesuré. Elle a réaffirmé que la sensibilisation aux risques, la préparation aux conflits et la protection en situation de conflit étaient des composantes essentielles de la protection des civils dans les zones contaminées par des munitions explosives.

24. L'intervenante du Centre international de déminage humanitaire – Genève a présenté les résultats d'une étude en cours sur les effets des EEI dans le Sahel, qui montrait une forte hausse des cas d'emploi d'EEI et des victimes au Mali, au Burkina Faso, au Niger, au Nigéria et au Tchad. On dénombrait plus de 5 200 victimes depuis 2020, les engins explosifs improvisés touchant de plus en plus les civils, les infrastructures et les dispositifs d'accès à l'aide humanitaire. La contamination perturbait les moyens de subsistance, entraînait le déplacement des populations et entravait l'accès à l'éducation et aux services de base. L'intervenante a également présenté la Fiche technique sur la lutte antimines (TNMA 12-10-01), qui complétait la norme NILAM 12-10 et donnait des orientations opérationnelles sur la conduite d'activités de sensibilisation aux risques liés aux EEI qui soient fiables et adaptées au contexte des régions touchées. La Fiche mettait en particulier l'accent sur la sensibilité aux conflits, les principes humanitaires et la diffusion de messages adaptés au contexte local et fondés sur des évaluations des risques. Les principaux obstacles mentionnés étaient la faiblesse des capacités nationales, l'évolution constante des menaces liées aux EEI et la difficulté à atteindre les populations à risque.

25. L'intervenante d'Explosive Weapons Trauma Care Collective a présenté les interventions menées dans le domaine des soins d'urgence visant à réduire les décès évitables parmi les victimes d'EEI dans les zones de conflit où les ressources médicales étaient limitées. Elle a souligné que la mortalité des civils liée à l'emploi d'EEI demeurerait excessivement élevée du fait de systèmes de prise en charge des traumatismes limités, de capacités d'évacuation insuffisantes et de ressources médicales restreintes. Tirant des enseignements des systèmes militaires de prise en charge des traumatismes, elle a mis l'accent sur la nécessité d'adapter les meilleures pratiques telles que les soins fondés sur les données et la formation des secouristes non professionnels aux contextes locaux. Les programmes pilotes intégrant les gestes de premiers secours à la sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs ont donné des résultats prometteurs dans des pays comme le Burkina Faso et dans des régions comme le Tigré. L'intervenante a rappelé l'importance d'adopter des approches tenant compte du contexte et conçues en collaboration avec les acteurs locaux. Elle a demandé que l'assistance aux victimes soit reconnue comme l'un des piliers essentiels de la lutte contre les EEI, au même titre que la prévention et la réadaptation à long terme.

26. À la suite des présentations, plusieurs délégations ont fait part de l'expérience de leur pays et ont soulevé des points importants en vue d'améliorer la sensibilisation aux risques et la protection des civils. Des délégations ont pointé du doigt l'ampleur de la contamination et ses effets considérables sur le développement socioéconomique, soulignant que les programmes de sensibilisation aux risques devaient être adaptés aux besoins de chaque groupe, notamment les femmes et les enfants, et devaient pouvoir être adaptés aux facteurs environnementaux, y compris ceux qui étaient aggravés par les changements climatiques. Des délégations ont également souligné qu'il importait d'adopter des stratégies de communication qui tiennent compte des différences culturelles, en particulier dans les régions où les symboles habituels de danger pouvaient ne pas être compris par tous. Des intervenants ont mis en avant l'intérêt d'une planification à l'échelle locale, des approches multirisques et de l'intégration de la formation aux premiers secours dans les programmes de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs. Ils ont aussi souligné le rôle essentiel des données ouvertes, des plateformes numériques et des outils innovants en matière de personnalisation des interventions et d'extension des activités de sensibilisation. Des intervenants se sont dits préoccupés par la baisse des financements accordés à la lutte antimines et ont réclamé un soutien durable qui soit à même de pérenniser les activités de sensibilisation aux risques, en particulier dans les pays ayant une capacité opérationnelle limitée. Ils ont réaffirmé la nécessité de coordonner l'action menée dans le cadre de différentes conventions et dans différents secteurs, et de considérer l'assistance aux victimes comme une composante essentielle de la lutte contre les EEI.

4. Point sur les activités menées par d'autres entités pour lutter contre la menace que représentent les EEI⁶

27. Des intervenants du Centre international de déminage humanitaire – Genève, de l'Organisation mondiale des douanes et de l'Australie ont présenté les mesures prises par d'autres entités pour lutter contre les EEI.

28. L'intervenante du Centre international de déminage humanitaire – Genève a abordé la question du genre et a souligné que le désarmement humanitaire, notamment le Protocole II modifié, et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité visaient plusieurs objectifs communs, à savoir la protection des civils, le respect du droit international et la promotion de la paix et de la sécurité. Dans sa présentation, elle a expliqué comment la participation des femmes aux activités de lutte contre les EEI et, plus généralement, à la lutte antimines, pouvait rendre les opérations plus sûres, améliorer l'accès aux populations touchées et renforcer les actions de prévention, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation aux risques tenant compte des questions de genre. D'autre part, les besoins propres aux femmes devaient également être correctement évalués et pris en compte afin que ces dernières soient mieux protégées contre la menace représentée par les EEI et qu'elles bénéficient, dans des conditions d'égalité avec les hommes, des efforts de secours et de relèvement. Pour l'avenir, l'intervenante a donné l'exemple encourageant dans ce domaine du Plan d'action de Siem Reap-Angkor, adopté dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, qui prévoyait des mesures tenant compte des questions de genre (par exemple, en ce qui concerne la participation au marché du travail et les données et l'établissement de rapports). Elle a conclu en insistant sur la nécessité de renforcer les liens entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la lutte antimines, notamment dans le domaine de la lutte contre les EEI.

29. L'intervenant de l'Organisation mondiale des douanes a donné son point de vue, en tant que membre des forces de l'ordre, en présentant le Programme « Global Shield » chargé de surveiller les mouvements licites et de combattre le détournement illicite des précurseurs chimiques et des détonateurs souvent utilisés pour fabriquer des EEI. Le Programme reposait sur quatre piliers complémentaires : le renforcement des capacités, l'analyse, le renseignement et la répression. L'analyse et le renseignement jouaient un rôle essentiel dans le suivi de l'évolution des méthodes employées par les criminels. Rappelant à quel point il importait d'établir des partenariats avec les organisations internationales et les autorités douanières, ainsi qu'avec la police nationale et les autres services de police locaux, l'intervenant a présenté les projets en cours visant à favoriser l'échange d'informations et la mise en commun des bonnes pratiques. Parmi ces projets figurait la création d'un nouvel outil numérique facilitant la détection et la manipulation des précurseurs chimiques et des composants d'EEI par les agents de première ligne (« Explosive Precursor – Mobile App »). Un exercice opérationnel de quinze jours serait également organisé en septembre et octobre 2025, au cours duquel les capacités opérationnelles et les capacités de coopération des acteurs concernés seraient mises à l'épreuve.

30. L'intervenante de l'Australie a présenté la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « *Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés* »⁷. Elle a donné une vue d'ensemble du processus (codirigé par l'Australie, la France et le Nigéria), qui avait débuté avec l'adoption, en 2015, de la première version et s'était achevé avec l'adoption, en 2024, de la dernière version de la résolution. La dernière résolution contenait des informations actualisées importantes sur les tendances émergentes, les évolutions et les initiatives récentes, ainsi que sur les problèmes et les possibilités dont il fallait tenir compte pour renforcer les mesures existantes. L'intervenante a présenté le rapport du Secrétaire général sur les EEI⁸, qui était prévu par la résolution et décrivait les mesures et les initiatives adoptées à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, expliquait la nature évolutive et les conséquences humanitaires de ces engins

⁶ Conformément au paragraphe 33 e) du document final de la vingt-quatrième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes (CCW/AP.II/CONF.24/5).

⁷ A/RES/79/53, adoptée le 2 décembre 2024.

⁸ « Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés », rapport du Secrétaire général, A/79/211, 22 juillet 2024.

et contenait des recommandations visant à remédier à la menace qu'ils représentent. Elle a souligné que les États auraient la possibilité de renforcer leur dialogue et d'examiner plus avant la question à l'Assemblée générale de 2026.

31. À la suite des présentations, plusieurs délégations ont fait part de leur point de vue sur de possibles liens avec d'autres entités et instruments internationaux. Des délégations ont aussi indiqué que le Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie et son objectif 10, qui consiste à « [e]mpêcher les destinataires non autorisés, notamment les criminels, les groupes criminels organisés et les terroristes, d'accéder à des munitions classiques utilisables qui ont été mises en cache ou abandonnées ou qui n'ont pas été neutralisées, ainsi qu'aux matières énergétiques qu'elles contiennent », comptaient également parmi les outils supplémentaires de lutte contre les EEI. Des délégations ont décrit l'approche et les pratiques nationales qu'ils avaient adoptées pour prendre en compte les questions de genre dans la lutte contre les EEI, notamment renforcer la participation des femmes. Elles ont souligné qu'il importait de favoriser une représentation équilibrée des genres au sein du Groupe d'experts, certaines délégations évoquant les mesures prises par d'autres entités à ce sujet, telles que la nomination de coordonnateurs ou de coordonnatrices pour les questions de genre dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et du Traité sur le commerce des armes. À cet égard, il a été fait référence au document final de la sixième Conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques, qui reconnaît « qu'il importe de permettre aux hommes et aux femmes de participer de manière équilibrée aux travaux du Groupe d'experts, afin d'aider celui-ci à lutter contre la menace que représentent les EEI »⁹.

5. Mesures prises aux niveaux national et régional

32. Des intervenants du Burkina Faso et du Cameroun ont présenté les mesures prises par des États directement touchés par les EEI. Les intervenants de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et de Small Arms Survey (SAS) ont décrit les outils dont disposaient les États pour lutter contre les EEI et favoriser la coordination à l'échelle régionale.

33. L'intervenant du Burkina Faso a souligné que l'emploi d'EEI par les groupes terroristes représentait une menace permanente et a présenté plusieurs mesures nationales d'atténuation. Au niveau institutionnel, les opérations de déminage avaient été centralisées sous l'autorité de la Commission nationale de contrôle des armes, créée en 2021. Le cadre juridique avait en outre été consolidé, notamment pour mieux réglementer les flux de composants pouvant être utilisés dans la fabrication d'EEI. Dans les zones les plus touchées, l'action humanitaire avait été renforcée. L'intervenant a en outre mis l'accent sur les problèmes récurrents, notamment les difficultés liées à la gestion de l'information et à la collecte de données sur les activités de déminage et sur la menace que représentent les EEI. Il a souligné qu'il importait de prendre des mesures plus réactives et complètes en matière d'assistance aux victimes. Il a insisté sur l'importance d'un soutien extérieur, citant des exemples de coopération réussie avec les États partenaires et le Service de la lutte antimines.

34. L'intervenant du Cameroun a dit observer des tendances similaires en ce qui concerne la menace liée aux EEI, rappelant les efforts déployés sans relâche par son pays pour lutter contre les acteurs terroristes, en particulier dans la région du lac Tchad. Il a présenté les principaux éléments du dispositif national de lutte, en insistant sur la place centrale qu'occupaient la formation et la sensibilisation aux risques, tant pour le personnel militaire que pour la population civile. Il a mis l'accent sur les progrès considérables réalisés ces dernières années dans ces domaines, notamment grâce au renforcement de la coopération avec les partenaires internationaux et régionaux. Il a fait part des priorités futures de son pays en matière de lutte contre les EEI, insistant sur le renforcement des capacités nationales et l'autonomie, notamment la création prévue d'un centre national de compétences pour la lutte contre EEI et, par la suite, le renforcement des capacités de formation en vue de la fourniture d'une assistance aux partenaires régionaux concernés.

⁹ CCW/CONF.VI/11, par. 79.

35. L'intervenant de l'UNIDIR a présenté une vue d'ensemble actualisée du modèle de maturité des capacités de lutte contre les EEI (C-IED CMM) et l'outil d'auto-évaluation (SAT), qui aide les États à repérer les lacunes et les problèmes en matière de la lutte contre les EEI. L'outil permet d'évaluer les efforts nationaux de lutte contre les EEI déployés dans les différentes composantes telles que les politiques et lois nationales, la sécurité et le contrôle des explosifs, la sensibilisation aux risques et le développement des capacités de lutte contre les EEI. L'intervenant a souligné que cet outil était appliqué au niveau régional, notamment en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Ouest. Il a conclu en présentant une initiative de l'UNIDIR lancée en 2025 en réponse à l'appel de l'Assemblée générale invitant les États à « partager des informations avec [l'UNIDIR] sur les bonnes pratiques, les enseignements tirés et leurs expériences »¹⁰. Cette initiative permettrait d'élaborer un recueil en ligne de mesures nationales efficaces, qui devrait être disponible au second semestre 2026. Les États ont été encouragés à collaborer avec l'UNIDIR dans ce domaine.

36. L'intervenant de SAS a présenté un outil complémentaire, en cours d'élaboration, qui visait à fournir une méthode type pour dresser le tableau de la menace que représentaient les EEI à l'échelle nationale. S'appuyant sur les expériences opérationnelles et les enseignements tirés des activités de lutte, notamment en Afrique de l'Ouest, il a indiqué que les principales parties prenantes n'avaient souvent pas une idée claire de la menace et qu'il convenait d'inscrire, dans la mesure du possible, les mesures de lutte contre ces engins dans des initiatives régionales plus larges consacrées à la sécurité, à la stabilité et au développement. L'outil proposé comportait trois phases principales : une évaluation de référence (qui pourrait étayer une évaluation de la maturité des capacités de lutte contre les EEI), l'élaboration d'un plan stratégique et sa mise en œuvre. L'objectif global, s'agissant de la lutte menée à l'échelle nationale contre les EEI, était de passer d'une approche réactive à un modèle plus proactif et intégré.

37. À la suite des présentations, plusieurs délégations ont indiqué qu'il fallait continuer à mettre en commun les données d'expérience, les informations et les bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre les EEI, et maintenir une coopération étroite entre les Hautes Parties contractantes. Les délégations ont présenté des exemples concrets de coopération régionale dans le domaine du déminage humanitaire en Afrique, en Asie et en Amérique latine, notamment la formation au déminage afin de renforcer les compétences et les capacités opérationnelles nationales.

C. Conclusion

38. Dans leurs observations finales, les Coordonnateurs pour les EEI ont souligné que les débats au sein du Groupe d'experts avaient contribué à renforcer l'échange d'informations entre les États, les organisations internationales et régionales et les autres acteurs concernés, dans le cadre des mesures communes visant à lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés. Ils ont souligné qu'il importait de poursuivre cette action au sein de cette entité.

¹⁰ A/RES/79/53, par. 8.